

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 24 JUILLET 2013**

L'An Deux Mille Treize, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 17 juillet 2013

**PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. MORIN Y. LECOMTE JP. GARNIER C. DIGUET E. MERCERON A. HAY P. BILLY J. TAILLEFAIT C.**

**ABSENTS EXCUSES : MAIRÉ E.**

**Madame Sylvie OUDRY a été élue secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES :**

A partir de Septembre, passage à la semaine de 4.5 jours. Le transport scolaire prendra les enfants dès 16 h. La garderie sera payante dès 16 h.

Le fonds d'amorçage est de 50 € par enfant.

**CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ADJOINT**  
**D'ANIMATION DE 2EME CLASSE CM20130724-001**

Madame Sylvie OUDRY explique que suite au passage à la semaine de 4.5 jours, on ignore le nombre exact d'enfants présents à la sortie des classes à 16 h à la garderie périscolaire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité du 2 septembre 2013 au 31 octobre 2013 inclus pour 1 heure par mois. La personne embauchée sera rémunérée sur la base de l'échelon 2 de l'échelle 3 d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Elle percevra également 10 % au titre de la rémunération des congés payés. Elle pourra, le cas échéant, être amenée à effectuer des heures complémentaires, selon les besoins du service. Elle sera rémunérée au prorata des heures réellement effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de créer ce poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité du 2 septembre 2013 au 31 octobre 2013 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision.

**2. DELIBERATION POUR NOMMER DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE BOISME POUR LES CONSULTATIONS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CŒUR DU BOCAGE CM20130724-002**  
**ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DU 19 JUIN 2013**

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du groupement de commandes conclu avec Cœur du Bocage pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Rochejacquelin, il convient de nommer un élu de Boismé pour représenter la commune lors des consultations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, nomme M. François GINGREAU, en tant que représentant titulaire et M. André GIRET, adjoint au maire, en tant que représentant suppléant pour représenter la commune de Boismé.

**3. DEMANDE CONCERNANT SAINT-MERAULT CM20130724-003**

Monsieur le Maire explique que Melle Mélissa GINGREAU et M. Kevin CERTENAIS souhaitent prolonger le collectage sur Saint-Méroult par la réalisation d'un livre et demandent la participation financière de la commune de Boismé. Un livre sur le même thème vient juste de paraître

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (1 pour, 10 contre) refuse de participer financièrement au projet. Un courrier sera fait pour expliquer le refus.

**4. CONVENTION DE PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE/ ADHESION AU CONTRAT SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire présente les différents points concernant le nouveau contrat de maintien de salaire pour les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les élus souhaitent mettre en place une participation financière fixe à hauteur de ce qui existe déjà soit 5.00 € par agent par mois.

Le régime indemnitaire sera inclus dans la base de garantie et de cotisations.

Une délibération sera prise ultérieurement après avis du Comité Technique Paritaire de Centre de Gestion.

*Arrivée de M. Jean-Pierre LECOMTE à 19h45.*

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1. NOM DE RUE ECO-QUARTIER :**

A revoir en septembre. Plusieurs propositions formulées : Rue du Chêne coupé, rue du Chêne creux, Rue de l'Elodée, Rue des Noues...

Apporter chacun une idée pour la prochaine fois.

**2. DEMANDE DU MOTOCLUB DE LAUBRECAIS POUR LES RANDOS MOTOS DES 5 ET 10 OCTOBRE 2013**

Comme chaque année, la salle omnisports est demandée pour ces deux dates. Un point doit être éclairci quant à la réalisation de cette manifestation au profit du téléthon.

**3. DEMANDE DES ROUTINS :**

Ils souhaitent que la commune de Boismé fournisse un tuyau pour le chemin de la Triboire à la trouillonnière, le Chemin du chènevin et celui du Prizard. Ils auraient également souhaité que l'Association des motos fournisse des cailloux pour l'entretien des chemins de la commune qui ont été dégradés.

**4. COURRIER DE L'ASSOCIATION DES AFN :**

Concernant M. Yvon BERNARD, cette association refuse la proposition du Conseil Municipal au motif que d'autres habitants de Boismé se sont illustrés également par leur courage.

**5. LOCATION DU 25 A RUE LESCURE CM20130724-004**

Monsieur Louis MORIAUCOURT ayant sollicité la location du logement sis 25A rue Lescure à compter du 8 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lui attribuer ce logement à compter du 8 juillet 2013 avec un montant de location de 250.25 Euros mensuel. A l'entrée dans les lieux M. Louis MORIAUCOURT devra verser une caution de 250.25 € ainsi que le loyer du mois de juillet.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**6. CAUTION 25B RUE LESCURE CM20130724-005**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint aux bâtiments, explique que Mme Josiane DUMOUX, locataire du 25B rue Lescure a quitté son logement à compter du 4 juillet 2013.

Suite à son départ du logement, il reste des impayés pour la somme de 510.54 €. Elle avait versé à son entrée dans les lieux une caution de 339.33 €. Il est proposé de ne pas rembourser la caution afin de couvrir une partie des loyers impayés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas rendre sa caution à Mme Josiane DUMOUX afin de couvrir une partie des impayés de loyers et donne tous pouvoirs à Monsieur Maire pour la mise en application de cette décision.

**7. PASSAGE DE FACTURES EN INVESTISSEMENT CM20130724-006**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint aux bâtiments, explique qu'un climatiseur a été acheté et installé à la mairie dans le secrétariat. Considérant que c'est une dépense d'amélioration, il est proposé de passer l'achat

du climatiseur (facture DISTRIPIECES de 354.40 € TTC) ainsi que sa pose (facture Thierry MAIRÉ de 133.95 € TTC) en investissement.

Un aspirateur a également été acheté pour le local de l'agence postale d'un montant de 164.32 € TTC (facture DISTRIPIECES). Il est proposé de le passer en investissement.

Une débroussailleuse HONDA UMK A35 ELE d'un montant de 499.00 € TTC a été achetée pour les services techniques auprès de l'entreprise BROSSARD-MOTOCULTURE de Bressuire. Il est également proposé de passer cette dépense en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de passer les dépenses citées ci-dessus en investissement et donne tous pouvoirs à Monsieur Maire pour la mise en application de cette décision.

**8. AVIS SUR AGRANDISSEMENT ET ACTUALISATION PLAN D'EPANDAGE SCEA PORCS DE LA VIGNERAIE CM20130724-007**

Monsieur le Maire présente le dossier d'installations classées pour la protection de l'Environnement concernant la SCEA PORCS DE LA VIGNERAIE située au lieu-dit « La Vigneraie » de TERVES 79300 BRESSUIRE. Une partie de l'épandage se situe sur la commune de Boismé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce dossier.

**9. AMENAGEMENT DE LA POSTE CM20130724-008**

Monsieur André GIRET, Adjoint, présente la proposition concernant le réaménagement de l'agence postale. Le devis de l'entreprise DPC s'élève à 3158.44 € HT soit 3777.49 € TTC. Des précisions seront demandées concernant les 3 présentoirs. Il restera à choisir la couleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte ce devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

**10. DECISION MODIFICATIVE N°2 CM20130724-009**

Monsieur le Maire explique que suite à la reprise de l'ancienne voiture des services techniques pour 1200 € HT, il convient de procéder à l'augmentation de plusieurs opérations budgétaires.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

| INVESTISSEMENT                         |                 |                           |                 |
|--|-----------------|---------------------------|-----------------|
| DEPENSES                               |                 | RECETTES                  |                 |
| 21578/0022 Autre matériel et outillage | + 500.00        | 024 Produits des cessions | +500.00         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>+ 500.00</b> | <b>TOTAL</b>              | <b>+ 500.00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte cette décision modificative n°2 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

**11. Courrier de la SACEM :** pour facturer le 13 juillet. Une déclaration à remplir.

**12. CHOIX DES PLAQUES POUR LES NUMÉROS DE MAISONS DANS LES VILLAGES CM20130724-010**

*Monsieur Patrice GAUTHIER s'absente pendant la délibération et le vote concernant cette question.*

Monsieur André GIRET, présente deux choix possibles.

Il s'agit : - d'une part d'un modèle de plaque proposé par la cordonnerie GAUTHIER qui est gravé pour un coût de 8.50 € HT

- d'autre part, d'une modèle de plaque proposé par l'entreprise SELF SIGNAL qui est collé pour un coût de 7.00 € HT.

La couleur choisie est le bordeaux pour 280 unités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (3 voix pour SELF SIGNAL à 7.00 €, 9 voix pour Cordonnerie GAUTHIER à 8.50 €), choisit la plaque à 8.50 € HT proposée par la

cordonnerie GAUTHIER et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

*Arrivée de M. Patrice BERNARD à 20h30.*

**13. CREATION D'UNE RÉGIE POUR ENCAISSER LES LOCATIONS DE SALLE  
CM20130724-011**

Monsieur le Maire propose la création d'une régie pour l'encaissement des locations des salles communales afin de faciliter le recouvrement de ces recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de créer une régie pour l'encaissement des locations de salles et nomme Mme Marie-Noëlle BROSSARD régisseur titulaire.

14. **Prise de Commandement à la caserne des Pompiers de Bressuire :** le mercredi 7 août à 18 h.
15. **SAGE :** Premier compte-rendu de réunion
16. **Conservatoire de Musique :** organise le mercredi 2 avril 2014 un concert à la salle polyvalente.
17. **Région Poitou-Charentes :** souhaite développer le dialogue social territorial.
18. **Ancienne horloge :** sera débarrassée par M. Yves MORIN
19. **Bocage Pays Branché :** proposera quelquechose dans le courant de la rentrée mais mise en place pas avant 2014.
20. **Nouvelle coiffeuse :** commence le 19 août. Proposition de le mettre sur le site internet et de faire mettre un petit article dans le journal.
21. **Eco-quartier :** Abattage du chêne qui était pourri.
22. **Salle polyvalente :** rencontre avec M. BEAUFRETON de Séolis. Dossier à faire pour avoir une subvention.
23. **Foyer des jeunes :** Peintures refaites par les jeunes. Invitation des conseillers prochainement. Le règlement est présenté pour les horaires du foyer. Un riverain a signalé à M. le Maire qu'il espérait que cela se passerait mieux que l'an dernier.
24. **Eclairage public :** suite à la visite de m. BEAUFRETON, pour les changements d'horaires, c'est possible par heure le soir et par demi-heure le matin. Il est proposé 23 h le soir et 6 h 30 le matin. Le week-end, c'est tout le week-end ou rien, sur 3 jours du vendredi au dimanche mais on pourrait diminuer le nombre de rues éclairées. Le carrefour du haut ne sera plus éclairé ainsi que le clocher.

*Séance levée à 21 h 00 min.*

*La secrétaire,*

*Les membres présents,*

*Le Maire,*